



Conseil économique et social

Distr. générale
12 janvier 2021
Français
Original : anglais

Comité d'experts de l'administration publique

Vingtième session

12-16 avril 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Aspects liés à la gouvernance et à l'administration publique du thème de la session de 2021 du Conseil économique et social et de celui du forum politique de haut niveau pour le développement durable de la même année.
4. Dialogue avec les pays ayant pris part à l'examen national volontaire sur les aspects institutionnels de l'objectif de développement durable n° 16.
5. Renforcement de la base analytique des politiques de réforme fondées sur les principes d'une gouvernance efficace en faveur du développement durable.
6. Intégration des objectifs de développement durable dans la budgétisation et la gestion financière aux niveaux national et infranational.
7. Marchés publics durables dans la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.
8. Incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les travailleurs essentiels du secteur public.
9. Mise en place d'institutions solides pour le développement durable dans les pays touchés par un conflit.
10. Ordre du jour provisoire de la vingt et unième session du Comité.
11. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingtième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

Le Comité élira pour sa vingtième session un président ou une présidente, trois personnes à la vice-présidence et un rapporteur ou une rapporteuse, qui constitueront le Bureau. Conformément à la pratique établie, le Bureau continuera d'exercer ses



fonctions pendant la durée du mandat actuel et tiendra des consultations avec les membres du Comité nouvellement nommés pour préparer la vingt et unième session.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour de sa vingtième session, sur la base de l'ordre du jour provisoire approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2020/228.

Par la même décision, le Conseil a décidé que la vingtième session du Comité se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 12 au 16 avril 2021. Au vu des contraintes pesant actuellement sur les réunions en présentiel du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et compte tenu des orientations relatives aux réunions des sessions des organes subsidiaires au cours de la session de 2021 données par le Président du Conseil aux présidents des organes subsidiaires le 3 décembre 2020, la vingtième session du Comité sera organisée par voie écrite et au moyen de diverses réunions informelles en ligne d'une durée de deux heures, qui se tiendront du 12 au 21 avril 2021.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté ([E/C.16/2021/1](#))

3. Aspects liés à la gouvernance et à l'administration publique du thème de la session de 2021 du Conseil économique et social et de celui du forum politique de haut niveau pour le développement durable de la même année

Le forum politique de haut niveau pour le développement durable qui sera organisé en 2021 et la session de 2021 du Conseil économique et social auront pour thème « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ». Les participants au forum débattront également de l'objectif de développement durable n° 1, visant à éliminer la pauvreté ; de l'objectif 2, visant à éliminer la faim ; de l'objectif 3, relatif à la bonne santé et au bien-être ; de l'objectif 8, relatif au travail décent et à la croissance économique ; de l'objectif 10, visant à réduire les inégalités ; de l'objectif 12, visant à établir des modes de consommation et de production durables ; de l'objectif 13, relatif aux mesures de lutte contre les changements climatiques ; de l'objectif 16, visant à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place des institutions efficaces ; de l'objectif 17, visant à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser. Ils examineront en outre le caractère intégré, indissociable et interdépendant des objectifs.

Le Comité examinera le thème et les objectifs sous l'angle de la gouvernance et de l'administration publique, en accordant une attention particulière au caractère transversal de tous les objectifs, et adoptera la contribution qu'il apportera au forum au titre de ce point.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la mise en place d'institutions inclusives, efficaces et résilientes aux fins d'un relèvement durable après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la réalisation rapide des objectifs de développement durable ([E/C.16/2021/2](#))

4. Dialogue avec les pays ayant pris part à l'examen national volontaire sur les aspects institutionnels de l'objectif de développement durable n° 16

En fonction du temps dont le Comité disposera pendant les réunions en ligne, il invitera peut-être quelques pays ayant pris part à l'examen national volontaire à participer à un dialogue interactif avec les experts sur les aspects institutionnels de l'objectif 16, qui tiendra compte des liens entre l'objectif 16 et les autres objectifs. Les experts se pencheraient notamment sur l'application des principes de gouvernance efficace au service du développement durable, auxquels le Conseil économique et social a souscrit en juillet 2018, ceux-ci pouvant servir à trouver des solutions transformatrices aux fins de la réalisation de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Ils seraient invités à préparer des questions et à formuler des observations qui seraient examinées sur la base des informations fournies par les pays, à cerner les problèmes et à proposer des solutions qui pourraient contribuer à accélérer la réalisation des objectifs.

Documentation

Document de séance sur le dialogue avec les pays ayant pris part à l'examen national volontaire sur l'objectif de développement durable n° 16

5. Renforcement de la base analytique des politiques de réforme fondées sur les principes d'une gouvernance efficace en faveur du développement durable

À sa dix-neuvième session, le Comité a axé ses débats sur le lien entre les principes de gouvernance efficace au service du développement durable, approuvés par le Conseil dans sa résolution [2018/12](#), et les mesures prises aux niveaux régional et national pour mettre en place des institutions solides aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Les travaux réalisés dans le cadre d'une étude de référence sur l'état de l'application des principes de gouvernance efficace au service du développement durable en Afrique ont été présentés par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Le Comité a examiné en outre la question de l'examen des résultats au regard notamment des dernières avancées dans le domaine des indicateurs de gouvernance et du contrôle de la réalisation des objectifs.

À sa vingtième session, le Comité prendra note de l'action menée pour recenser et examiner les directives techniques connexes sur la mise en œuvre opérationnelle des principes, y compris du point de vue sectoriel, et pour associer encore davantage les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les milieux professionnels et universitaires concernés à cet égard, d'une manière inclusive, avec toutes les parties intéressées. Il souhaitera peut-être examiner également d'autres possibilités d'associer à chacun des principes un ensemble d'indicateurs en vue non seulement de contribuer à renforcer la base analytique permettant d'évaluer les effets des politiques de réforme sur la création d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux, mais aussi de collaborer avec les organisations régionales à la mise en pratique des principes.

Documentation

Document de séance sur l'état d'application des principes de gouvernance efficace au service du développement durable en Afrique

Document de séance sur l'application des principes de gouvernance efficace au service du développement durable dans les pays de l'ex-Union soviétique

Document de séance sur l'application des principes de gouvernance efficace au service du développement durable : l'exemple du Kenya

6. Intégration des objectifs de développement durable dans la budgétisation et la gestion financière aux niveaux national et infranational

À sa dix-septième session, le Comité a débattu des moyens de mobiliser, d'allouer et de gérer avec efficacité les ressources budgétaires et fait observer que la mise en place de bonnes capacités de gestion des finances publiques aux niveaux national et local, ainsi que des capacités adéquates de surveillance, demeurait un défi majeur.

Il a recommandé que les objectifs de développement durable soient pris en compte dans les stratégies financières nationales afin de combler l'écart entre les priorités stratégiques et les dépenses publiques effectives et de faire en sorte que, dans les pays les moins avancés, la réalisation du développement durable ne repose pas uniquement sur les aides obtenues. Il convenait d'examiner la possibilité d'élaborer, de publier et de diffuser régulièrement et en temps opportun les projets de budget de l'État, les budgets adoptés et d'autres rapports budgétaires, ainsi que des guides budgétaires faciles à comprendre et accessibles à l'intention des citoyens. Un processus budgétaire réellement participatif et la définition d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis étaient également importants.

À sa dix-huitième session, le Comité a rappelé que la consolidation de la gestion budgétaire aux niveaux national et local faisait partie intégrante de la réalisation des objectifs de développement durable et a souligné qu'une bonne gestion budgétaire supposait une maîtrise totale des flux nationaux et internationaux, une réduction des flux financiers illicites et de la corruption, un renforcement de la transparence des finances publiques au moyen de processus budgétaires ouverts et concertés, un processus d'établissement des budgets participatif et axé sur les résultats et une décentralisation budgétaire à la mesure des capacités et arrangements institutionnels infranationaux du pays.

À sa dix-neuvième session, le Comité a souligné qu'il était possible d'accélérer la réalisation des objectifs en les intégrant dans les budgets nationaux et infranationaux et en mettant ces derniers effectivement en œuvre. Il a également réaffirmé que les pouvoirs publics infranationaux avaient un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs. Il convenait de redoubler d'efforts pour renforcer les finances et la gestion financière des collectivités locales à cette fin, notamment par un effort mondial concerté visant à faire face aux graves difficultés budgétaires et aux risques financiers que connaissaient actuellement les pouvoirs publics au niveau infranational.

À sa vingtième session, le Comité examinera plus avant la question de l'intégration des objectifs dans la budgétisation et la gestion financière aux niveaux national et infranational.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur l'intégration des objectifs de développement durable dans la budgétisation et la gestion financière aux niveaux national et infranational : gros plan sur Cabo Verde ([E/C.16/2021/3](#))

7. Marchés publics durables dans la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable

Au titre de ce point, le Comité sera invité à examiner les questions relatives aux pratiques durables de passation des marchés publics dans la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur les pratiques durables de passation des marchés publics dans la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable (E/C.16/2021/4)

8. Incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les travailleurs essentiels du secteur public

À sa dix-septième session, le Comité a débattu des problèmes qui faisaient obstacle à l'amélioration des connaissances, des compétences et des qualifications des fonctionnaires aux niveaux national et local, et à la préparation des institutions et des politiques en vue de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a noté, entre autres, qu'il fallait s'efforcer davantage de mobiliser les fonctionnaires et le personnel du secteur public autour des objectifs de développement durable et les inciter à s'investir dans leur réalisation en adoptant de nouvelles méthodes de travail fondées sur la participation et la collaboration. Il a également noté que, compte tenu de l'importance des progrès scientifiques et technologiques et de la complexité des services et des politiques relatifs aux objectifs de développement durable, le secteur public devrait se doter de compétences stratégiques et techniques supplémentaires.

À sa dix-huitième session, le Comité a souligné le rôle que l'esprit critique, la réflexion complexe, la réflexion prospective et la réflexion conceptuelle, ainsi que les compétences en matière de délibération, l'intelligence émotionnelle et l'utilisation appropriée des technologies de pointe, pouvaient jouer dans la prestation de services publics novateurs et la réalisation des objectifs.

À sa dix-neuvième session, le Comité a souligné que la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux supposait une compréhension globale de l'étendue et des capacités du personnel du secteur public, et encouragé les pays à combler les lacunes en matière de capacités du personnel du secteur public, y compris les lacunes en matière de compétences numériques, dans le cadre des ressources humaines et des stratégies nationales de développement.

À sa vingtième session, le Comité poursuivra l'examen des questions relatives au personnel du secteur public de demain, en se référant plus particulièrement à l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les travailleurs essentiels du secteur public.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur les questions relatives à la gestion du personnel du secteur public dans le cadre du relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (E/C.16/2021/5)

9. Mise en place d'institutions solides pour le développement durable dans les pays touchés par un conflit

À sa dix-septième session, ayant examiné la question de la mobilisation des parties prenantes dans les pays sortant d'un conflit, le Comité est notamment arrivé à la conclusion que le rétablissement de la légitimité et de la confiance constituait un important défi à relever pour les pays sortant d'un conflit, où certains groupes avaient parfois été systématiquement exclus et où l'armée, la police et d'autres institutions pouvaient être associées à des pratiques de répression et de corruption.

À ses dix-huitième et dix-neuvième sessions, le Comité a continué d'examiner les aspects institutionnels des secteurs de la sécurité et de la justice en débattant des

problèmes sous-jacents de la promotion de la sécurité et de l'accès de tous à la justice, ainsi que des moyens d'appuyer la réalisation des buts de l'objectif 16 relatifs au renforcement des institutions dans ces secteurs.

Dans sa résolution [70/262](#) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de resserrer la coopération entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, et a encouragé celle-ci à faire appel aux compétences spécialisées des organes subsidiaires compétents du Conseil, selon qu'il convenait. À sa vingtième session, le Comité sera invité à continuer de se pencher sur la mise en place d'institutions solides pour le développement durable dans les pays touchés par un conflit afin de contribuer, par l'intermédiaire du Conseil et conformément à son mandat, aux travaux de la Commission à moyen et à long terme.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la mise en place d'institutions solides pour le développement durable dans les pays touchés par un conflit ([E/C.16/2021/6](#))

10. Ordre du jour provisoire de la vingt et unième session du Comité

Conformément à la résolution [72/305](#) de l'Assemblée générale, le Comité devrait choisir sa propre thématique pour sa vingt et unième session, en cohérence avec le thème principal des travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable et du Conseil retenu pour 2022, tout en continuant de traiter des questions nécessaires à l'exercice de ses autres fonctions. Il souhaitera peut-être examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session dans cette perspective.

Le Comité pourrait également envisager de réfléchir à son futur programme de travail en vue de son prochain mandat, qui débutera en août 2021, et aux mandats connexes de ses groupes de travail informels, en faisant fond sur les données d'expérience et les réalisations de ces quatre dernières années. Les membres pourraient se demander si une étude prospective de certaines questions liées à la gouvernance et à l'administration publique et présentant un intérêt particulier pour la réalisation et le suivi du Programme 2030 ne contribuerait pas à faire progresser leurs travaux et à renforcer la visibilité du Comité au sein du système des Nations Unies.

11. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingtième session

Le Comité adoptera un rapport sur les travaux de sa vingtième session, qui sera soumis au Conseil économique et social. Conformément à la résolution [72/305](#) de l'Assemblée générale, le Comité devrait, dans le cadre de ses travaux, ne pas perdre de vue la nécessité d'envisager les objectifs de développement durable selon une optique globale et pragmatique et se fonder sur un examen rigoureux et factuel de l'état d'exécution du Programme 2030.

Conformément à la résolution [68/1](#) de l'Assemblée générale, le rapport du Comité devrait comporter un résumé, être concis et présenter clairement les conclusions et les recommandations formulées ainsi que les questions à soumettre au Conseil pour examen ou décision.